

«Le consommateur devient le cobaye»

Un mois après l'interdiction du HHC en France, de nouvelles substances sont déjà en vente

par Laura Lavenne, France Info

Un mois après l'interdiction de l'Hexahydrocannabinol, cette substance chimique dérivée du cannabis, de nouveaux produits sont déjà commercialisés. Mais ils ne sont pas sans risques, rappelle un médecin sur «France Info».

C'était le 13 juin dernier, les autorités interdisaient le HHC (Hexahydrocannabinol), une molécule dérivée du cannabis dont les effets sont similaires à ceux de la plante. Il apparaissait comme une alternative légale pour les consommateurs. Mais ce *produit de synthèse* a été jugé aussi dangereux que le cannabis lui-même.

Lors de l'annonce de l'interdiction, les magasins spécialisés ont été dévalisés, comme le raconte une gérante de boutique sous couvert d'anonymat: «C'est parti très rapidement. J'avais quand même un stock assez important, il a été vidé en deux heures.» Cette gérante n'a pas eu à chercher longtemps un produit à vendre à la place: ses fournisseurs lui ont très rapidement proposé une alternative. «J'ai reçu un mail qui me disait de ne pas m'inquiéter, qu'une nouvelle variété arrivait pour remplacer le HHC, une autre molécule avec quasiment les mêmes effets.»

Aussitôt en vente, aussitôt interdit?

Cette molécule évoquée par les fournisseurs est le H4-CBD, un produit de synthèse dérivé du CBD et chimiquement modifié. «Il n'y a rien de naturel dans ces produits-là», admet la commerçante. Après quelques recherches sur la substance en question, elle finit par passer commande, consciente que la durée de légalité de ces marchandises reste limitée: «Je suis sûre que dans six mois, ce sera aussi interdit. Les fabricants et les autorités jouent au chat et à la souris. Nous ne sommes que les intermédiaires. Je vends cette nouvelle substance parce qu'il y a une grosse demande.»

«Il y a énormément de clients qui préfèrent acheter ce genre de produits en boutique plutôt que d'aller acheter un gramme ou deux de cannabis auprès d'un dealer.»

Ces produits, H4-CBD (Hexahydrocannabinol) ou THCP (Tetrahydrocannabinol), sont des cannabinoïdes, rappelle le médecin *Nicolas Authier*. Ils agissent sur nos perceptions et notre système nerveux: «Ce sont de mauvaises copies de la structure chimique du THC, du CBD, ou des deux. Attention aux risques!» Un risque de dépendance et d'addiction, mais aussi de «complications neuropsychiatriques ou cardiovasculaires. C'est ce qui amène certains usagers à l'hôpital. Ces substances n'ont pas été assez étudiées, donc le consommateur devient le cobaye et généralement, les fabricants oublient bien de vous le dire», affirme-t-il.

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), assure que ces substances sont déjà sous surveillance renforcée. L'expertise doit livrer ses conclusions avant la fin de l'année.

Source: https://www.francetvinfo.fr/sante/drogue-addictions/cannabis/le-consommateur-devient-le-cobaye-et-les-fabricants-oublent-de-le-dire-un-mois-apres-l-interdiction-du-hhc-en-france-de-nouvelles-substances-sont-deja-en-vente_5946668.html, 13 juillet 2023